



## Interdiction du plastique à usage unique en entreprise : tout savoir

**Interdiction du plastique à usage unique : comment bien préparer son entreprise ? Quelles sont les clés d'une transition réussie ?**

Si 2017 entérinait un tournant décisif en faveur de l'environnement avec l'interdiction des sacs plastiques à usage unique, 2020 est l'année sur laquelle tous les regards des industriels se portent : il s'agit en effet de **préparer l'interdiction de tous les objets en plastique à usage unique.**

En cause, la directive européenne visant à stopper la progression exponentielle de ces dérivés du pétrole, toxiques pour la biodiversité. L'Union Européenne a en effet décidé **l'interdiction d'utiliser du plastique dans la conception des produits à usage unique en Europe à compter du 3 juillet 2021.**

Une décision importante reflétant la volonté de prendre en compte les enjeux écologiques dans l'activité économique.

*Voyons comment préparer son entreprise à l'interdiction du plastique à usage unique.*

### **Pourquoi interdire le plastique à usage unique ?**

Le plastique a fait et fait encore le bonheur des industriels et des consommateurs par **la polyvalence de ses modes d'utilisation.** Mais il est particulièrement néfaste pour l'environnement et la biodiversité.

Son origine, dérivée du pétrole, et les méthodes de transformation nécessaires à sa production, font du plastique l'un des matériaux les plus polluants qui soient. Sa composition en fait un très mauvais élève en terme de biodégradabilité, avec des conséquences désastreuses pour la faune et la flore sauvage.

D'autant que pour garantir des coûts toujours plus bas, les normes de production ne sont pas toujours respectées hors de nos frontières, mettant ainsi en danger la santé de dizaines de milliers de personnes travaillant dans des usines aux normes inexistantes.

Même si la problématique de la pollution porte sur le matériau en lui-même, **l'interdiction ne concerne pas l'intégralité des produits en plastique.**

## **Interdiction du plastique à usage unique : quels sont les produits concernés ?**

**A partir de 2021, l'interdiction du plastique portera sur les produits d'usage courant tels que :**

- les pailles en plastiques,
- les touillettes pour le café,
- la vaisselle de pique-nique jetable,
- les gobelets jetables,
- les tiges (de ballons gonflables ou de cotons tiges par exemple),
- les contenants alimentaires en polystyrène expansé,
- etc.

Ces différents **produits en plastique à usage unique** seront interdits en France, mais aussi partout en Europe, à compter du **3 juillet 2021.**

La première crainte des entrepreneurs est de ne pas trouver d'**alternatives écologiques acceptables** à ces produits.

## **Produits à usage unique : quelles alternatives ?**

Les **alternatives aux produits à base de plastique** sont nombreuses.

La critique qui leur a été faite est leur coût plus élevé. Il s'avère cependant que le consommateur se montre peu réticent à l'idée de payer un peu plus cher pour des produits plus durables, et se montre même particulièrement accueillant vis-à-vis des initiatives écologiques.

L'introduction de matières et de produits durables implique un changement d'habitudes. Leur utilisation peut tout à fait s'accompagner d'une campagne de sensibilisation du personnel, des clients et des partenaires, insistant sur l'importance de la transition écologique pour tous.

Il peut aussi être intéressant de saisir cette opportunité pour instaurer une démarche **zéro déchet dans l'entreprise.**

Il existe de nombreuses matières et matériaux pérennes et alternatifs, bien adaptés pour une activité commerciale, tels que :

- l'inox,
- le bois,
- le verre,
- le papier recyclé,
- le textile,
- le bambou,

- les algues,
- etc.

Le double avantage de ces matériaux est non seulement leur côté respectueux de l'environnement, mais aussi l'effet positif sur la santé du fait d'une composition plus neutre.

⇒ Attention à privilégier des circuits de production respectueux de l'environnement, afin de ne pas tomber dans le **greenwashing**...

***L'interdiction du plastique à usage unique est une étape indispensable dans la transition écologique. Il s'agira, dans l'entreprise, de mettre en concordance les enjeux économiques et les attentes écologiques du public. Commencez dès maintenant à vous préparer pour cette révolution qui ne fait que commencer !***

## **Des outils Excel gratuits pour votre entreprise :**

- un **plan financier** Excel (modèle à compléter) : **cliquez ici**,
- un **facturier** Excel : **cliquez ici**,
- un **livre de recettes**, **obligatoire en micro-entreprise** : **cliquez ici**,
- un **suivi de trésorerie** : **cliquez ici**.

## **Créez votre entreprise directement en ligne.**

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne. **Pourquoi Legalstart ?** Tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**